

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 19
Date de la Convocation : 20/09/2022
D2022092604

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CALLAND Cédric, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, DELIANCE Alexandre, SOCHAY Hervé, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice
Excusées : CHATELET Jocelyne donne pouvoir à NICOLAS Carine, BOUVARD Nelly donne son pouvoir à POCHON Béatrice
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Subventions séjours en centres aérés, camps ou colonies de vacances : année 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'allouer une subvention de 4,10 € par jour aux enfants de la commune ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2022 (âge limite pour bénéficier de la subvention : 16 ans au cours de l'année 2022).
- dit que la somme nécessaire sera prélevée après l'été au compte 6574 du budget 2022 « subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé ». Les subventions seront versées, sur production d'un état justificatif, à l'Association « Famille Rurales » de MARBOZ pour les enfants ayant séjourné au Centre de Loisirs de Marboz et directement aux familles pour les enfants ayant séjourné dans d'autres centres aérés, camps ou colonies de vacances.

Pour copie conforme

Le Maire

Christelle MOIRAUD

